



CERN : Ingénieur Technique en Radioprotection / Transport

(Contrat de travail temporaire auprès d'une agence genevoise)

Le CERN, Organisation européenne pour la recherche nucléaire, est une organisation intergouvernementale comptant 22 États membres. La mission du CERN est de permettre la collaboration internationale pour la recherche en physique des particules. Le CERN conçoit, construit et exploite des accélérateurs de particules et des zones expérimentales. A l'heure actuelle plus de 12000 utilisateurs scientifiques des instituts de recherche partout dans le monde utilisent les installations du CERN pour leurs expériences.

Le Groupe Radioprotection au CERN :

L'unité santé, sécurité au travail et protection de l'environnement (HSE), agit, au nom du directeur général du CERN, en matière de sécurité et de protection du personnel et de l'environnement. Le groupe Radioprotection (RP) de l'unité HSE protège les personnes travaillant au CERN et le public contre les risques liés à l'exposition aux rayonnements ionisants, veillant à ce que cette exposition reste au niveau le plus faible qu'il soit raisonnablement possible d'atteindre. Les fonctions du groupe Radioprotection du CERN comprennent l'évaluation des risques liés aux rayonnements pour les activités du CERN, y compris concernant les transports de matières radioactives devant être transporté sur la voie publique entre ses différents sites.

Descriptif du poste proposé :

En tant qu'ingénieur technique dans les domaines de la radioprotection ou du transport, vous participerez à la gestion des transports radioactifs inter-sites du CERN :

- Effectuer des mesures de radiations, et Évaluer les risques radiologiques.
- Participer à la gestion des transport radioactifs inter-sites au CERN.
- Manipuler et analyser des substances radioactives, scellées ou non.
- Préparer et superviser les aspects liés à la radioprotection de transport de classe 7.
- Préparer régulièrement des rapports écrits.

Profil recherché :

- Licence ou diplôme supérieur dans le domaine de la radioprotection, ou du transport;
- Une formation selon les § 1.3 et 1.7.2.5 de l'ADR est un avantage appréciable;
- Deux ans minimum d'expérience dans les domaines de la radioprotection opérationnelle ou du transport radioactif;
- Compétences et connaissances dans l'évaluation des risques radiologiques et les techniques de mesure des rayonnements ionisants, et/ou dans la gestion de transport de matières dangereuses, et disposé à acquérir l'autre compétence le cas échéant ;
- Flexible, autonome et capable de communiquer efficacement, de travailler en groupe et de s'adapter facilement à une équipe en participant pleinement et activement aux activités de l'équipe ;
- Langues: niveau C1 dans une des deux langues officielles du CERN (anglais ou français) et A2 dans l'autre langue officielle.

Contrat :

Contrat de travail temporaire auprès d'une agence genevoise (18 mois), à pourvoir début septembre 2018.

Contact :

Tél : +41 22 7664188 ou email : nicolas.riggaz@cern.ch